**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 139 (1994)
**Heft:** 12

**Artikel:** La Société suisse des officiers dans l'avenir
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-345484

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# La Société suisse des officiers dans l'avenir

**Communiqué du Comité central**

La plus importante réforme de l'armée suisse est proche de sa réalisation qui se fera progressivement à partir du 1er janvier 1995. Cette réforme n'est pas seulement une nécessité impérative face à une menace internationale, mais elle s'impose aussi du point de vue démographique (diminution des naissances) et financier (pénurie de moyens public). Les piliers de cette réforme sont la sauvegarde du système de milice, une réduction de l'effectif de l'armée d'un tiers par dissolution de nombreuses unités, une nouvelle organisation, une doctrine modifiée concernant les troupes de combat et d'appui, une acquisition progressive d'armes et de systèmes de conduite de haute qua-lité technologique, une instruction efficace ainsi qu'un rapport coût/efficacité optimum. Il faut donc absolument éviter d'autres réductions du budget du DMF si on ne veut pas mettre en péril la réalisation de l'armée 95.

Cette réforme a lieu dans une période caractérisée par un changement fondamental des valeurs dans la société, dont les contours ne se laissent pas toujours deviner: la solidarité nationale, la disponibilité individuelle au service pour la communauté et la volonté de défense commencent à faiblir; il y a une grande incertitude en ce qui concerne le rôle de la Suisse dans un cadre de sécurité européenne et internationale; la neutralité armée, par contre, n'a pas cessé d'être un pilier de la politique suisse extérieure et de sécurité du pays.

Devant cette situation, la Société suisse des officiers est appelée à un engagement prononcé. Dès le printemps 1994, elle a constitué un nouveau comité central qui est décidé à présenter au public la SSO, en lui donnant un profil bien défini. Elle ne manquera pas de consacrer toute son énergie aux multiples tâches à accomplir.

En qualité d'organisation de milice, la SSO est un interlocuteur très important dans le domaine de la politique de sécurité. D'une manière indépendante et claire, elle représente les intérêts des officiers suisses, mais strictement du point de vue de la responsabilité civique.

## 1. Plan directeur

La SSO est une société indépendante, de droit privé, politiquement et confessionnellement neutre. C'est une organisation faîtière directement liée à la base. Elle élabore ses décisions prises démocratiquement et se présente vis-à-vis de l'extérieur d'une façon affirmée. Dans son organisation, la SSO reflète la structure politique fondamentale de la Suisse (fédéraliste, démocratique et plurilingue).

Dans le domaine de la politique de sécurité, la SSO se concentre sur les aspects militaires de la sécurité nationale, en coopération étroite avec d'autres organisations également intéressées aux questions de sécurité.

La SSO pratique un style de travail coopératif et attache une grande importance à la communication interne et externe.

## 2. Buts et activités

Dans toutes ses activités, la SSO poursuit les buts suivants:

- Encourager l'adhésion de tous les officiers suisses et soigner la camaraderie;
- Accroître l'engagement et le sens de la responsabilité chez les officiers dans le domaine de la politique de sécurité;
- Analyser les dangers et les menaces pour la paix sur un plan international et suisse;
- Participer activement aux décisions concernant la défense nationale;

● Contribuer à la réalisation d'une armée efficace dans le domaine des effectifs, de l'organisation, de l'équipement, de l'instruction et de la conduite, afin d'atteindre un maximum de sécurité en Suisse;

● Coopérer avec d'autres organisations intéressées aux questions de sécurité, en particulier avec les autres membres de la Conférence nationale des associations militaires faîtières;

● Coopérer sur un plan international dans le domaine de la politique de sécurité et de la défense nationale ainsi que participer à un dialogue international de politique de sécurité;

## 3. Organisation et structures

La SSO est l'organisation faîtière suisse des sociétés cantonales d'officiers, des sociétés de spécialistes ou de leurs sociétés faîtières, ainsi que de quelques sociétés locales.

Tous les officiers, sans exception d'âge et d'incorporation doivent être membres d'une société d'officiers ainsi que de la SSO, ils peuvent en rester membres au-delà de leurs obligations militaires.

L'organisation doit se limiter au strict nécessaire, rendre possible une gestion flexible qui permette des réalisations simples et liées à la pratique. La SSO examine dans quelle mesure des rencontres périodiques des présidents des sociétés cantonales devraient être réintroduites, dans le but d'intensifier la communication et l'échange d'expériences.

*Un souci essentiel pour la Société suisse des officiers, que notre armée reste crédible, donc qu'elle dispose des systèmes modernes indispensables. Ici un système intégré d'observation et de communication «Fortis et Awitel» réalisé en collaboration par Siemens-Albis et Leica (Photo Siemens-Albis).*

## 4. Information et communication

La SSO attache une grande importance au dialogue avec tous ses partenaires intéressés par le volet militaire de la politique de sécurité et diffuse des informations sur les décisions politiques. La SSO informe le public par des conférences de presse et des communiqués; elle donne à ses membres des informations supplémentaires par des canaux internes.

Les périodiques militaires, l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift*, la *Revue Militaire Suisse* et la *Rivista Militare Svizzera* sont destinées aux membres de la SSO ainsi qu'au public; elles mettent en discussion toutes les questions fondamentales concernant la sécurité militaire, l'armée et son organisation, ainsi que l'équipement, l'instruction et la conduite.

A l'occasion de conférences et séminaires, le président et les membres du Comité central de la SSO exposent leurs vues personnelles et celles de la SSO.

Pour les prochaines années, les efforts principaux de la SSO dans le domaine de l'information seront:

● présentation transparente de ses activités vis-à-vis de l'extérieur;

● mise à disposition de l'armée des cadres de l'économie privée;

● présentation des dangers sur le plan internatio-

## Résolution de la Conférence des présidents du 29 octobre 1994

**Finances et armée 95**

C'est avec plaisir que les présidents des sociétés d'officiers ont pris connaissance que les nouvelles bases légales de l'Armée ont été approuvées par le Conseil fédéral et le Parlement. Avec la loi militaire ainsi que les nombreuses ordonnances, on a ainsi créé les conditions nécessaires à la réalisation dans les délais de la réforme «Armée 95».

Le succès de l'armée 95 ne dépend pas seulement des changements organisationnels et structurels, mais en premier lieu de la réalisation de sa mission principale: garantir la sécurité et apporter encore plus à l'avenir le soutien nécessaire aux autorités civiles. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, il faut donc surtout assurer un équipement et une instruction modernes.

Les présidents des sociétés d'officiers constatent que les dépenses militaires entre 1990 et 1994 se caractérisent par un recul en valeur réelle de 15%, même 25% en matière d'armement. Durant la même période, toutes les autres dépenses de la Confédération ont augmenté en moyenne de 25% en valeur réelle. Durant la période 1990-1997, le DMF aura contribué à l'assainissement de la caisse fédérale à raison de 4 milliards de francs.

On doit dès lors se poser la question de savoir si certains aspects du projet «Armée 95» pourront être réalisés ou seulement envisagés après la fin de ce siècle. Il s'agit de la mécanisation partielle de l'infanterie, de la modernisation de l'artillerie, de l'augmentation de la mobilité des corps de troupes et de la réalisation d'un système de transmission des informations militaires, ainsi que d'un équipement adéquat pour les nouvelles formations territoriales.

Les présidents des sociétés d'officiers adressent aux décideurs politiques et militaires les postulats suivants:

1. Eviter d'autres réductions, réelles ou induites, du budget du DMF.
2. Compenser les diminutions des budgets du DMF 1996 et 1997 par tous les montants qui, en addition aux économies prévues, ont été déduits du budget 1993-1994 au profit d'autres départements.
3. Rendre encore plus efficace l'instruction militaire, ce qui s'impose en raison des temps d'instruction réduits, en particulier assurer l'infrastructure destinée à l'instruction au niveau correspondant aux standards définis à l'origine par le projet de réforme «Armée 95».
4. Porter immédiatement à la connaissance du public le détail des projets liés à la modernisation de l'armée 95, ainsi que les délais de leur réalisation.

nal et des risques qui touchent notre pays;

- réalisation du plan directeur, aussi dans le domaine de l'équipement;
- réalisation de la réforme «Armée 95» et des structures de conduite, en particulier dans le domaine de l'instruction;
- toutes les autres questions liées à la politique de sécurité;
- l'initiative pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix et celle concernant l'exportation de matériel de guerre;
- éventuels référendums ou initiatives dans le domaine de la politique de sécurité;
- les systèmes collectifs de sécurité en Europe.

## 5. Activités publiques

- La SSO organise au moins une assemblée par an. Dans les trois prochaines années, ces assemblées auront lieu dans les secteurs des CA camp 1, 2 et 4.
- La SSO organise au moins une fois par an une rencontre des présidents des sociétés cantonales d'officiers.
- Les séances du Comité central et du Comité exécutif ont lieu à intervalles réguliers.
- Des orateurs seront mis à disposition par la SSO pour des conférences à des organisation membres, voisines (privées ou publiques).
- Si nécessaire, la SSO organise des séminaires concernant des problèmes ac-

tuels de la politique de sécurité.

● La SSO participe aux séminaires internationaux traitant de la politique de sécurité et, en particulier, des questions de politique militaire.

● La SSO organise des voyages à l'étranger.

## 6. Collaboration

La SSO travaille en collaboration étroite avec d'autres organisation intéressées aux questions de politique de sécurité, ses interlocuteurs les plus importants étant les suivants:

● Les organisations membres (sociétés cantonales, sociétés de spécialistes et sections).

● le DMF,

● les commissions parlementaires de politique de sécurité,

● les partis politiques et organisations économiques,

● les organisations s'occupant de politique militaire et poursuivant les mêmes buts,

● la Conférence des directeurs militaires cantonaux et des directeurs de l'Instruction publique,

● les responsables des revues militaires suisses,

● l'Ecole militaire,

● les présidents des sociétés d'officiers des pays limitrophes, les experts et les associations internationales spécialisées en politique de sécurité.

La SSO s'occupe de la coordination des prises de position. En cas d'accord partiel, il y a lieu de montrer clairement les points de divergence et ceux où une forte majorité se dégage.

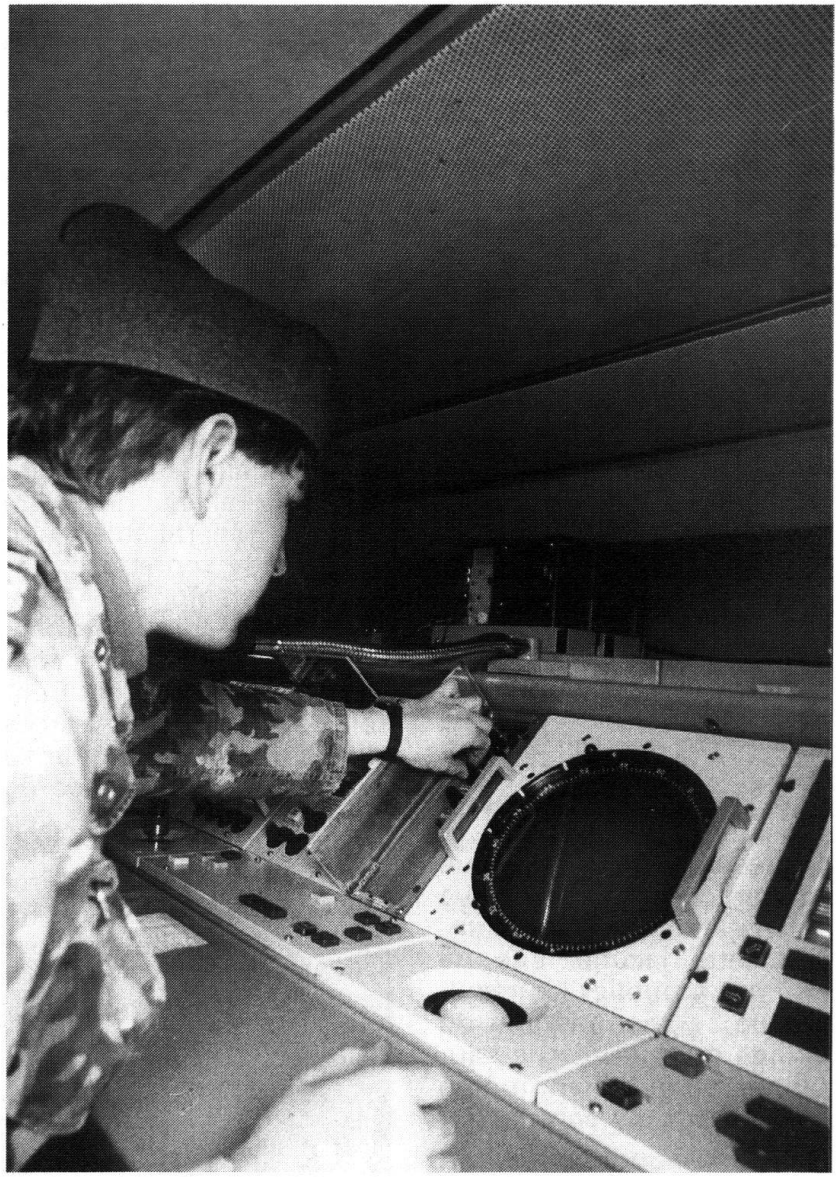

*Des moyens performants et modernes, il en faut aussi dans les troupes d'aviation et de DCA (Photo Paul Mülhauser).*

## 9. Finances

Les recettes de la SSO se composent des cotisations annuelles de chaque société membre. Pour son financement et, surtout, pour des projets particuliers, la SSO doit en outre compter sur des contributions ou sur un sponsoring de la part de personnes physiques ou morales.

## 10. Planification

Les points principaux de ce document de stratégie doivent faire l'objet de mesures adéquates et un calendrier détaillé sera élaboré. En premier lieu, il s'agira d'étudier des solutions dans le cadre de groupes de travail.